



Envoyé en préfecture le 25/03/2021

Reçu en préfecture le 25/03/2021

Affiché le

ID : 035-213503113-20210325-2021\_11-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 MARS 2021**

L'an deux mille-vingt-un, le seize mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 9 mars 2021), s'est réuni dans la salle communale St Michel, sous la présidence de Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire

Etaient présents: MONVOISIN Marie-Thérèse, TARDIF Alain, MOTEL Jean Yves, GÉMIN Sébastien, GORY Sandrine, DODARD Laetitia, SÉCK Cheikh, AUDRAN André, COLLÉAUX Christelle, DANIEL Jean-François, HERVÉ Gérard

Absents excusés: HOUSSIN Olivier (pouvoir à HERVÉ Gérard), MORICEAU Myriam (pouvoir à COLLÉAUX Christelle), BONTEMPS Jean-Louis, LECLERC Didier

Secrétaire de séance: DODARD Laetitia

**Acte rendu exécutoire**

Après dépôt en Préfecture de Rennes le 22/03/2021

Et publication ou notification le 22/03/2021

**Délibération 2021-11**

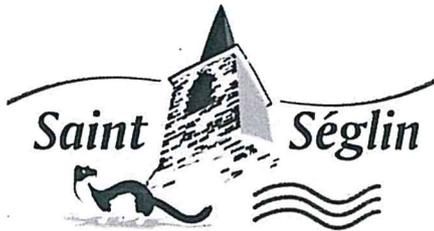
**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FÉVRIER 2021**

Madame Le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la séance du 8 février 2021 à se prononcer sur la rédaction du compte-rendu des délibérations.

Les conseillers municipaux présents lors de la séance du 8 février dernier adoptent à l'unanimité le compte-rendu sans réserve ni remarque comme étant fidèle aux débats et décisions qui ont été les siens

Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire  
Marie-Thérèse MONVOISIN





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 MARS 2021

L'an deux mille-vingt-un, le seize mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 9 mars 2021), s'est réuni dans la salle communale St Michel, sous la présidence de Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire

Etaient présents: MONVOISIN Marie-Thérèse, TARDIF Alain, MOTEL Jean Yves, GÉMIN Sébastien, GORY Sandrine, DODARD Laetitia, SECK Cheikh, AUDRAN André, COLLÉAUX Christelle, DANIEL Jean-François, HERVÉ Gérard

Absents excusés: HOUSSIN Olivier (pouvoir à HERVÉ Gérard), MORICEAU Myriam (pouvoir à COLLÉAUX Christelle), BONTEMPS Jean-Louis, LECLERC Didier

Délibération 2021-12

TAUX D'IMPOSITION 2021 DES TAXES LOCALES

Vu l'article 16 de la loi de finances 2020, loi 2020-1721 de finances 2021,

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que les communes bénéficient en 2021 du transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), soit 19,9% pour le département d'Ille-et-Vilaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **RETIENT** pour l'année 2021, les taux d'imposition pour les taxes locales suivants :

	Taux 2020	Taux 2021
Foncier bâti	16,48 %	36,90 %
Foncier non bâti	46,36 %	46,36 %

Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire  
Marie-Thérèse MONVOISIN





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 MARS 2021**

L'an deux mille-vingt-un, le seize mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 9 mars 2021), s'est réuni dans la salle communale St Michel, sous la présidence de Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire

Etaient présents: MONVOISIN Marie-Thérèse, TARDIF Alain, MOTEL Jean Yves, GÉMIN Sébastien, GORY Sandrine, DODARD Laetitia, SECK Cheikh, AUDRAN André, COLLÉAUX Christelle, DANIEL Jean-François, HERVÉ Gérard

Absents excusés: HOUSSIN Olivier (pouvoir à HERVÉ Gérard), MORICEAU Myriam (pouvoir à COLLÉAUX Christelle), BONTEMPS Jean-Louis, LECLERC Didier

Délibération 2021-13

**BUDGET PRINCIPAL: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION**

Madame Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il y a concordance entre les résultats du compte administratif du Maire et ceux du compte de gestion du Receveur.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- Approuve le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire  
Marie-Thérèse MONVOISIN





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 MARS 2021

Envoyé en préfecture le 25/03/2021

Reçu en préfecture le 25/03/2021

Affiché le

ID : 035-213503113-20210325-2021\_14-DE

L'an deux mille-vingt-un, le seize mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 9 mars 2021), s'est réuni dans la salle communale St Michel, sous la présidence de Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire

Etaient présents: TARDIF Alain, MOTEL Jean Yves, GÉMIN Sébastien, DODARD Laetitia, SECK Cheikh, AUDRAN André, COLLÉAUX Christelle, DANIEL Jean-François, HERVÉ Gérard

Absents excusés: HOUSSIN Olivier (pouvoir à HERVÉ Gérard), GORY Sandrine, MORICEAU Myriam (pouvoir à COLLÉAUX Christelle), BONTEMPS Jean-Louis, LECLERC Didier

Délibération 2021-14

**BUDGET PRINCIPAL: APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Les membres du conseil municipal, réunis sous la présidence de TARDIF Alain, délibèrent sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Hors la présence de Madame Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

COMPTES ADMINISTRATIFS 2020						
BUDGET COMMUNE						

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	300 314,36 €	384 522,32 €	78 196,55 €	56 702,00 €	378 510,91 €	441 224,32 €
<b>Résultats de l'exercice 2020</b>		<b>84 207,96 €</b>		<b>- 21 494,55 €</b>		<b>62 713,41 €</b>
Résultat 2019 reporté		25 950,02 €		9 260,62 €		35 210,64 €
TOTAUX	300 314,36 €	410 472,34 €	78 196,55 €	65 962,62 €	378 510,91 €	476 434,96 €
Résultats de clôture 2020		110 157,98 €		- 12 233,93 €		97 924,05 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	300 314,36 €	410 472,34 €	78 196,55 €	65 962,62 €	378 510,91 €	476 434,96 €
<b>RESULTATS DEFINITIFS 2020</b>		<b>110 157,98 €</b>	<b>-</b>	<b>12 233,93 €</b>		<b>97 924,05 €</b>

- Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, du résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2020, définitivement closes et les crédits annulés

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire

Marie-Thérèse MONVOISIN





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 MARS 2021

-----  
L'an deux mille-vingt-un, le seize mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 9 mars 2021), s'est réuni dans la salle communale St Michel, sous la présidence de Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire

Etaient présents: MONVOISIN Marie-Thérèse, TARDIF Alain, MOTEL Jean Yves, GÉMIN Sébastien, DODARD Laetitia, SECK Cheikh, AUDRAN André, COLLÉAUX Christelle, DANIEL Jean-François, HERVÉ Gérard

Absents excusés: GORY Sandrine, HOUSSIN Olivier (pouvoir à HERVÉ Gérard), MORICEAU Myriam (pouvoir à COLLÉAUX Christelle), BONTEMPS Jean-Louis, LECLERC Didier

-----  
Délibération 2021-15

BUDGET COMMUNE-AFFECTATION DU RESULTAT

Madame Le Maire, après avoir présenté les Comptes Administratifs 2020 de la commune rappelle les résultats de clôture au 31 décembre 2020 :

- \* un excédent de 110 157,98 € en section de fonctionnement
  - \* un déficit de 12 233,93 € en section d'investissement
- Soit un excédent total cumulé de 97 924,05 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Décide d'affecter la somme de 110 157,98 € à l'article 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé et la somme de 12 233,93 euros à l'article 001, Déficit antérieur reporté.

Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire  
Marie-Thérèse MONVOISIN





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 MARS 2021**

L'an deux mille-vingt-un, le seize mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 9 mars 2021), s'est réuni dans la salle communale St Michel, sous la présidence de Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire

Etaient présents: MONVOISIN Marie-Thérèse, TARDIF Alain, MOTEL Jean Yves, GÉMIN Sébastien, GORY Sandrine, DODARD Laetitia, SECK Cheikh, AUDRAN André, COLLÉAUX Christelle, DANIEL Jean-François, HERVÉ Gérard

Absents excusés: HOUSSIN Olivier (pouvoir à HERVÉ Gérard), MORICEAU Myriam (pouvoir à COLLÉAUX Christelle), BONTEMPS Jean-Louis, LECLERC Didier

Délibération 2021-16

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION**

Madame Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il y a concordance entre les résultats du compte administratif du Maire et ceux du compte de gestion du Receveur.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- Approuve le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire  
Marie-Thérèse MONVOISIN





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 MARS 2021

L'an deux mille-vingt-un, le seize mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 9 mars 2021), s'est réuni dans la salle communale St Michel, sous la présidence de Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire

Etaient présents: TARDIF Alain, MOTEL Jean Yves, GÉMIN Sébastien, DODARD Laetitia, SECK Cheikh, AUDRAN André, COLLÉAUX Christelle, DANIEL Jean-François, HERVÉ Gérard

Absents excusés: HOUSSIN Olivier (pouvoir à HERVÉ Gérard), GORY Sandrine, MORICEAU Myriam (pouvoir à COLLÉAUX Christelle), BONTEMPS Jean-Louis, LECLERC Didier

Délibération 2021-17

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT: COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Les membres du conseil municipal, réunis sous la présidence de TARDIF Alain, délibèrent sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire, après s'être fait présenter le budget annexe assainissement et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Hors la présence de Madame Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020						
CA - BUDGET ASSAINISSEMENT						

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté		14 272,37		17 243,65		31 516,02
Opération de l'exercice	19 018,27	21 922,14	11 522,56	15 941,45	30 540,83	37 863,59
TOTAUX	19 018,27	36 194,51	11 522,56	33 185,10	30 540,83	69 379,61
Résultat de clôture		17 176,24		21 662,54		38 838,78
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES	19 018,27	36 194,51	11 522,56	33 185,10	30 540,83	69 379,61
RESULTATS DEFINITIFS		17 176,24		21 662,54		38 838,78

- Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, du résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2020, définitivement closes et les crédits annulés

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire

Marie-Thérèse MONVOISIN





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 MARS 2021**

L'an deux mille-vingt-un, le seize mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 9 mars 2021), s'est réuni dans la salle communale St Michel, sous la présidence de Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire

Etaient présents: MONVOISIN Marie-Thérèse, TARDIF Alain, MOTEL Jean Yves, GÉMIN Sébastien, DODARD Laetitia, SECK Cheikh, AUDRAN André, COLLÉAUX Christelle, DANIEL Jean-François, HERVÉ Gérard

Absents excusés: GORY Sandrine, HOUSSIN Olivier (pouvoir à HERVÉ Gérard), MORICEAU Myriam (pouvoir à COLLÉAUX Christelle), BONTEMPS Jean-Louis, LECLERC Didier

**Délibération 2021-18**

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT: AFFECTATION DU RESULTAT**

Madame Le Maire, après avoir présenté le Compte Administratif 2020, rappelle les résultats de clôture du budget annexe assainissement au 31 décembre 2020 :

- \* un excédent de 17 176,24 € en section d'exploitation
  - \* un excédent de 21 662,54 € en section d'investissement
- Soit un excédent total cumulé de 38 838,78 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Décide d'affecter la somme de 17 176,24 euros à l'article 002, Résultat d'exploitation reporté et la somme de 21 662,54 euros à l'article 001, Solde d'exécution positif reporté

Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire  
Marie-Thérèse MONVOISIN





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 MARS 2021**

L'an deux mille-vingt-un, le seize mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 9 mars 2021), s'est réuni dans la salle communale St Michel, sous la présidence de Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire

Etaient présents: MONVOISIN Marie-Thérèse, TARDIF Alain, MOTEL Jean Yves, GÉMIN Sébastien, GORY Sandrine, DODARD Laetitia, SECK Cheikh, AUDRAN André, COLLÉAUX Christelle, DANIEL Jean-François, HERVÉ Gérard

Absents excusés: HOUSSIN Olivier (pouvoir à HERVÉ Gérard), MORICEAU Myriam (pouvoir à COLLÉAUX Christelle), BONTEMPS Jean-Louis, LECLERC Didier

Délibération 2021-19

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LE CLOS DOMJEAN »: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION**

Madame Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il y a concordance entre les résultats du compte administratif du Maire et ceux du compte de gestion du Receveur.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- Approuve le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire  
Marie-Thérèse MONVOISIN





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 MARS 2021

Envoyé en préfecture le 25/03/2021

Reçu en préfecture le 25/03/2021

Affiché le

ID : 035-213503113-20210325-2021\_20-DE

L'an deux mille-vingt-un, le seize mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 9 mars 2021), s'est réuni dans la salle communale St Michel, sous la présidence de Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire

Etaient présents: TARDIF Alain, MOTEL Jean Yves, GÉMIN Sébastien, DODARD Laetitia, SECK Cheikh, AUDRAN André, COLLÉAUX Christelle, DANIEL Jean-François, HERVÉ Gérard

Absents excusés: HOUSSIN Olivier (pouvoir à HERVÉ Gérard), GORY Sandrine, MORICEAU Myriam (pouvoir à COLLÉAUX Christelle), BONTEMPS Jean-Louis, LECLERC Didier

Délibération 2021-20

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LE CLOS DOMJEAN »: COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Les membres du conseil municipal, réunis sous la présidence de TARDIF Alain, délibèrent sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire, après s'être fait présenter le budget annexe lotissement et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Hors la présence de Madame Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020  
BUDGET LOTISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté		28 535,85	74 315,63		74 315,63	28 535,85
Opération de l'exercice	132 319,94	121 007,95	101 340,92	129 987,31	233 660,86	250 995,26
TOTAUX	132 319,94	149 543,80	175 656,55	129 987,31	307 976,49	279 531,11
Résultat de clôture		17 223,86	45 669,24		45 669,24	17 223,86
TOTAUX CUMULES	132 319,94	149 543,80	175 656,55	129 987,31	307 976,49	279 531,11
RESULTATS DEFINITIFS		17 223,86	-	45 669,24	-	28 445,38

- Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, du résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2020, définitivement closes et les crédits annulés

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire

Marie-Thérèse MONVOISIN





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 MARS 2021

L'an deux mille-vingt-un, le seize mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 9 mars 2021), s'est réuni dans la salle communale St Michel, sous la présidence de Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire

Etaient présents: MONVOISIN Marie-Thérèse, TARDIF Alain, MOTEL Jean Yves, GÉMIN Sébastien, DODARD Laetitia, SECK Cheikh, AUDRAN André, COLLÉAUX Christelle, DANIEL Jean-François, HERVÉ Gérard

Absents excusés: GORY Sandrine, HOUSSIN Olivier (pouvoir à HERVÉ Gérard), MORICEAU Myriam (pouvoir à COLLÉAUX Christelle), BONTEMPS Jean-Louis, LECLERC Didier

Délibération 2021-21

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LE CLOS DOMJEAN: AFFECTATION DU RESULTAT

Madame Le Maire, après avoir présenté le Compte Administratif 2020, rappelle les résultats de clôture du budget annexe lotissement « Le Clos Domjean » au 31 décembre 2020 :

- \* un excédent de 17 223,86 € en section de fonctionnement
  - \* un déficit de 45 669,24 € en section d'investissement
- Soit un déficit total cumulé de 28 445,38 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Décide d'affecter la somme de 17 223,86 euros à l'article 002, Excédent de fonctionnement reporté et la somme de 45 669,24 euros à l'article 001, Solde d'exécution négatif reporté.

Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire  
Marie-Thérèse MONVOISIN





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 MARS 2021

L'an deux mille-vingt-un, le seize mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 9 mars 2021), s'est réuni dans la salle communale St Michel, sous la présidence de Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire

Étaient présents: MONVOISIN Marie-Thérèse, TARDIF Alain, MOTEL Jean Yves, GÉMIN Sébastien, GORY Sandrine, DODARD Laetitia, SECK Cheikh, AUDRAN André, COLLÉAUX Christelle, DANIEL Jean-François, HERVÉ Gérard

Absents excusés: HOUSSIN Olivier (pouvoir à HERVÉ Gérard), MORICEAU Myriam (pouvoir à COLLÉAUX Christelle), BONTEMPS Jean-Louis, LECLERC Didier

Délibération 2021-22

BUDGET ANNEXE COMMERCE: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Madame Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il y a concordance entre les résultats du compte administratif du Maire et ceux du compte de gestion du Receveur.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- Approuve le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire  
Marie-Thérèse MONVOISIN





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 MARS 2021

Envoyé en préfecture le 25/03/2021

Reçu en préfecture le 25/03/2021

Affiché le

ID : 035-213503113-20210325-2021\_23\_BIS-DE

L'an deux mille-vingt-un, le seize mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 9 mars 2021), s'est réuni dans la salle communale St Michel, sous la présidence de Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire

Etaient présents: TARDIF Alain, MOTEL Jean Yves, GÉMIN Sébastien, DODARD Laetitia, SECK Cheikh, AUDRAN André, COLLÉAUX Christelle, DANIEL Jean-François, HERVÉ Gérard

Absents excusés: HOUSSIN Olivier (pouvoir à HERVÉ Gérard), GORY Sandrine, MORICEAU Myriam (pouvoir à COLLÉAUX Christelle), BONTEMPS Jean-Louis, LECLERC Didier

Délibération 2021-23

**BUDGET ANNEXE COMMERCE : COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Les membres du conseil municipal, réunis sous la présidence de TARDIF Alain, délibèrent sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire, après s'être fait présenter le budget annexe commerce et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Hors la présence de Madame Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET COMMERCE						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté		278,96	21 942,43			278,96
Opération de l'exercice	12 292,64	7 666,50	5 532,71	31 280,15	17 825,35	38 946,65
<b>TOTAUX</b>	<b>12 292,64</b>	<b>7 945,46</b>	<b>27 475,14</b>	<b>31 280,15</b>	<b>17 825,35</b>	<b>39 225,61</b>
Résultat de clôture		- 4 347,18	3 805,01		3 805,01	- 4 347,18
Reste à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>12 292,64</b>	<b>7 945,46</b>	<b>27 475,14</b>	<b>31 280,15</b>	<b>39 767,78</b>	<b>39 225,61</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>-</b>	<b>4 347,18</b>	<b>-</b>	<b>3 805,01</b>	<b>-</b>	<b>542,17</b>

- Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, du résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2020, définitivement closes et les crédits annulés

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire

Marie-Thérèse MONVOISIN





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 MARS 2021**

-----  
L'an deux mille-vingt-un, le seize mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 9 mars 2021), s'est réuni dans la salle communale St Michel, sous la présidence de Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire

Etaient présents: MONVOISIN Marie-Thérèse, TARDIF Alain, MOTEL Jean Yves, GÉMIN Sébastien, DODARD Laetitia, SECK Cheikh, AUDRAN André, COLLÉAUX Christelle, DANIEL Jean-François, HERVÉ Gérard

Absents excusés: GORY Sandrine, HOUSSIN Olivier (pouvoir à HERVÉ Gérard), MORICEAU Myriam (pouvoir à COLLÉAUX Christelle), BONTEMPS Jean-Louis, LECLERC Didier

-----  
Délibération 2021-24

BUDGET COMMERCE: AFFECTATION DU RESULTAT

Madame Le Maire, après avoir présenté le Compte Administratif 2020, rappelle les résultats de clôture du budget annexe commerce au 31 décembre 2020 :

- \* un déficit de 4 347,18 € en section de fonctionnement
  - \* un excédent de 3 805,01 € en section d'investissement
- Soit un déficit total cumulé de 542,17 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Décide d'affecter la somme de 4 347,18 euros à l'article 002, Déficit de fonctionnement reporté et la somme de 3 805,01 euros à l'article 001, Solde d'exécution positif reporté.

Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire  
Marie-Thérèse MONVOISIN





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 MARS 2021**

L'an deux mille-vingt-un, le seize mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 9 mars 2021), s'est réuni dans la salle communale St Michel, sous la présidence de Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire

Etaient présents: MONVOISIN Marie-Thérèse, TARDIF Alain, MOTEL Jean Yves, GÉMIN Sébastien, DODARD Laetitia, AUDRAN André, COLLÉAUX Christelle, DANIEL Jean-François, HERVÉ Gérard

Absents excusés: GORY Sandrine, HOUSSIN Olivier (pouvoir à HERVÉ Gérard), MORICEAU Myriam (pouvoir à COLLÉAUX Christelle), BONTEMPS Jean-Louis, SECK Cheikh, LECLERC Didier

Délibération 2021-25

**RÉNOVATION DE LA SALLE COMMUNALE SAINT MICHEL - DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de rénovation de la salle communale Saint-Michel peuvent être subventionnés au taux de 40% pour les communes de moins de 2000 habitants (population DGF) au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et au taux de 40% pour les communes de moins de 2000 habitants (population DGF) au titre de la Dotation de solidarité territoriale (FST).

Madame Le Maire demande aux membres présents de bien vouloir approuver le projet et solliciter les subventions afférentes.

Coût estimatif des travaux :

- Rénovation de la salle communale Saint-Michel 69 216,10 € H.T.

Financement :

- Subvention DETR (40%) 27 686,44 € H.T.  
- Subvention FST (40 %) 27 686,44 € H.T.  
- Autofinancement (20%) 13 843,22 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- Approuve le projet de rénovation de la salle communale Saint-Michel
- Approuve le plan de financement prévisionnel
- Sollicite la subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021
- Sollicite la subvention au titre de la Dotation de Solidarité Territoriale 2021

Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire  
Marie-Thérèse MONVOISIN





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 MARS 2021**

L'an deux mille-vingt-un, le seize mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 9 mars 2021), s'est réuni dans la salle communale St Michel, sous la présidence de Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire

Etaient présents: MONVOISIN Marie-Thérèse, TARDIF Alain, MOTEL Jean Yves, GÉMIN Sébastien, DODARD Laetitia, SECK Cheikh, AUDRAN André, COLLÉAUX Christelle, DANIEL Jean-François, HERVÉ Gérard

Absents excusés: GORY Sandrine, HOUSSIN Olivier (pouvoir à HERVÉ Gérard), MORICEAU Myriam (pouvoir à COLLÉAUX Christelle), BONTEMPS Jean-Louis, LECLERC Didier

**Délibération 2021-26**

**ADHESION A L'ASSISTANCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE POUR LE SUIVI ET L'EXPLOITATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

La commune possède un réseau de collecte des eaux usées et une station d'épuration de capacité 400 équivalents-habitants,

Dans le cadre de la réglementation en vigueur et des orientations du 10<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, le Département propose aux collectivités éligibles pour la période 2021-2024 une convention d'une durée de quatre années reconduisant les modalités actuelles.

Sans se substituer aux prérogatives de l'exploitant, le Département met à disposition contre rémunération forfaitaire (avec maintien du tarif annuel de 0,41€/habitant DGF) un technicien spécialisé, sur la base de 3 jours/an, apportant un conseil indépendant sur la conduite du système d'assainissement communal. L'objet de la mission est de contribuer au bon fonctionnement des ouvrages en place par des visites régulières : performances épuratoires, évolution éventuelle, optimisation de l'exploitation, respect des prescriptions réglementaires, appui méthodologique.

Au regard des articles L. 3232-1-1 et les R. 3232-1 à R. 3232-1-4 du code général des collectivités territoriales et des critères de ruralité et de potentiel financier par habitant, établis par le décret du 14/06/2019, la commune éligible bénéficiera de l'assistance technique départementale, dérogatoire au code des marchés publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Madame Le Maire à signer la convention s'y rapportant avec le Département et à régler le coût de cette assistance technique sur le budget assainissement.

Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire  
Marie-Thérèse MONVOISIN

